

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 79 (1952)
Heft: 5

Artikel: Folklore suisse
Autor: Chs.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

encore développés, tu n'y pourras plus tenir. Alors, assieds-toi.

Il faut dire aussi que le bénéficiaire était autant syndic que chasseur, tant chasseur que braconnier, tant braconnier que garde-chasse ! Il fut un peu surpris de ce cadeau et ne parvint qu'à dire ces mots :

Les échos du mois

Perdu dans la grand'ville

Une fois n'est pas coutume, Auguste Patifou avait quitté son hameau de Villard-les-Pèdzes pour s'en aller rendre visite à un cousin remué de germain, et demeurant à la Péraudette.

Le tram a quitté Saint-François. A la première station, l'employé annonce :

— Georgette !

Une charmante jouvencelle, fraîche et souriante, quitte la voiture d'un petit saut léger.

— Eglantine !

C'est une élégante dame, en superbe et authentique manteau de fourrure petit gris suisse, qui abandonne le tram.

— Eugène Rambert !

Cigare churchillien et pépin chamberlainien, un gros monsieur descend à son tour, laborieusement et majestueusement.

Notre brave gaillard glisse alors à l'oreille du conducteur :

— Dites vî, quand ça sera pour Auguste Patifou, vous m'avertirez...

Une authentique Vaudoise n'est plus

La population tout entière de Vulliens (Jorat) a tenu à rendre hommage à Mme Marie Cavin-Curchod, qui vient de quitter sa nombreuse famille à l'âge de septante-six ans. Alors que le peintre Eugène Burnand travaillait au Sépey, il remarqua aussitôt les traits paysans qui soulignaient le visage de la défunte. A maintes reprises elle posa pour l'artiste lorsque celui-ci œuvrait à ses « paraboles », et son souvenir demeurera grâce aux tableaux sur lesquels elle figure. Marie Cavin faisait partie de cette classe de la population dite du vieux temps, époque où l'on parlait plus volontiers le patois que le français. La défunte était demeurée fidèle à notre vieux langage, écrit la Nouvelle Revue, et se plaisait à le parler avec les personnes qui le connaissent encore.

Folklore suisse

Le dernier numéro de Folklore suisse — bulletin de la Société suisse des Traditions populaires, dont le rédacteur est M. l'abbé Brodard, président de la Ball'Etaïla fribourgeoise — vient de paraître ; il est consacré cette fois-ci au Jura, et comprend notamment deux articles en patois de M. Jules Surdez, correspondant jurassien du Conte de ce bon coïteur qu'est M. Jos. Beuret-Frantz. Une publication qui intéressera tous les amis du folklore.

Chs M.

— Veux-tu bien te taire, malheureux !
Ne vois-tu pas qu'il y a là un conseiller d'Etat !

Celui-ci pardonna bien volontiers au bon syndic ses petits écarts et rit sincèrement de ce qu'on lui raconta à son sujet...